



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET

Direction départementale des services
vétérinaires du Loiret

Service « Sécurité Sanitaire des Aliments »

1 bis, rue Saint-Euverte
B.P. 94304
45043 Orléans Cedex 1

Madame la Directrice
DS RESTAURATION
47 Rue du Clos Renard
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Dossier suivi par : Mme Valérie VERGÈS

Tél. : 02.38.78.00.45
Fax : 02.38.78.00.49
Adresse mail : ha.dds45@agriculture.gouv.fr

Objet : Dossier de mise à jour complet
P.J. : 1 notice « marque d'identification »

Orléans, le jeudi 13 novembre 2008

Réf. : N°SSA0800901/VV/VV

Références réglementaires

- Règlement CE 178/2002 du 28 janvier 2002, établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires
- Règlement CE 852/2004 du 29 avril 2004, relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- Règlement CE 853/2004 du 29 avril 2004, fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées animales et d'origine animale
- Code rural, notamment l'article L. 233-2
- Arrêté du 8 juin 2006, relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

Madame la Directrice,

En raison des dispositions des règlements (CE) n°852/2004 et 853/2004 ci-dessus énoncées, j'ai l'honneur de vous informer que l'agrément communautaire qui a été attribué à :

- DS RESTAURATION – Surgelés DISVAL
- Situé 47 rue du Clos Renard à Chateaufort sur Loire
- N° de SIRET 34067077700010
- Sous le numéro **45-082-002**

conformément à l'article L.233-2 du Code rural et à l'arrêté sectoriel du 6 juillet 1998 *relatif aux règles d'hygiène applicables aux établissements d'entreposage de denrées animales ou d'origine animale* est maintenu sous réserves du respect des dispositions des règlements sus-cités, et leurs mesures d'application communautaires et complémentaires nationales.

La conclusion du rapport d'inspection documentaire ci-joint vous est favorable.

Adresse électronique : dds45@agriculture.gouv.fr

Nos bureaux sont ouverts au public tous les matins de 9h00 à 12h - de 13h30 à 16h30 les lundi et mercredi après-midi

Fermés les mardi et jeudi après-midi et de 13h30 à 16h le vendredi.

Pour un meilleur service, il est conseillé de prendre rendez-vous.

Le modèle de marque d'identification à apposer sur vos produits figure en pièce jointe.

A tout moment, en cas de manquement aux conditions sanitaires d'attribution, l'agrément peut être suspendu, voire retiré, selon les dispositions de l'article L233-2 du Code Rural.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le préfet,
par délégation,
par empêchement de la directrice départementale des services vétérinaires,
l'Inspectrice de la Santé Publique Vétérinaire,
Chef du services des Affaires Régionales



Thérèse PLACE

Adresse électronique : dds45@agriculture.gouv.fr

Nos bureaux sont ouverts au public tous les matins de 9h00 à 12h - de 13h30 à 16h30 les lundi et mercredi après-midi

Fermés les mardi et jeudi après-midi et de 13h30 à 16h le vendredi.

Pour un meilleur service, il est conseillé de prendre rendez-vous.

